

REP. -

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET N° 85 - 408 du 10 Octobre 1985

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique, de l'in-
térim du Camarade Nathanaël G. MENSAH,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales, pour compter du 8 Octobre 1985.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 85-396 du 20 Septembre 1985 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République ;

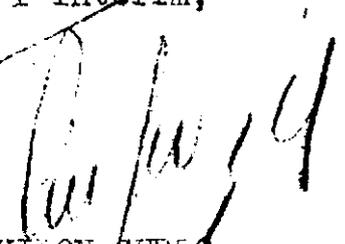
DECRÈTE :

Article 1er.- Pour compter du 8 Octobre 1985, le Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique, assurera l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales, pendant l'absence du Camarade Nathanaël G. MENSAH.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 10 Octobre 1985

Pour le Président de la République,
Le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CSA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4
Autres Ministères 15 CEAP 6 DO/CILPR 2 SPD 2 IGE et ses Sections
4 JORPB 1.-